Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212902522-20260605-2026_023-DE

Saint-Jean Trolimon
KALON AR VRO VIGOUDENN
CŒUR DU PAYS BIGOUDEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST JEAN TROLIMON

Séance du 5 juin 2026

Le vendredi cinq juin de l'an deux mille vingt-six, à vingt heure, le conseil municipal de la commune de Saint Jean Trolimon, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M.LE BLEIS Didier.

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Présents : Didier LE BLEIS – Karine COIC – VINOLO Jean-Jacques – Gwénaëlle GOASCOZ - Caroline CONSTANT – Riwal LE PAPE– Baptiste TANGUY - Karen TREBERN – Delphine LE BERRE - Cédric LE BLEIS – Jean-Edern AUBREE – Florence GUIZIOU – Joël COTTINIER

Absents avec procuration :
Véronique GARREC – procuration donnée à Gwénaëlle GOASCOZ
Amaury DE SURVILLE PAPE – procuration donnée à Riwal LE PAPE

Karine COÏC a été nommée secrétaire de séance.

2026-023 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un agent pour l'accueil à la maison des Jeux Bretons cet été pour répondre à la demande estivale. Cet emploi permettra d'assurer les tâches de l'emploi permanent supprimés.

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention :
DECIDE de créer, à compter du 10/06/2026 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 25 heures

- **AUTORISE M. le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.**

Pour extrait conforme au registre,
Le maire, Didier LE BLEIS.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-TROLIMON (Finistère)